

Commune de CHENIERS

Chéniers, le 15 juin 2024

Le Maire, Gilles GAUDON

aux

Entreprises

Objet : Réhabilitation du porche du clocher de l'Eglise de l'Assomption de la Très Sainte Vierge de Chéniers – Mécénat populaire et d'entreprise

Madame, Monsieur,

Vous représentez une entreprise locale et participez au dynamisme économique de notre territoire.

Aujourd'hui, la commune de Chéniers a besoin de vous et vous propose d'engager votre société dans une action de mécénat culturel pour la valorisation du patrimoine de proximité en soutenant les travaux de restauration de l'Eglise de l'Assomption de la Très Sainte Vierge classée Monument Historique en 1930.

Sauvegardez le patrimoine de notre territoire. Faites un don pour ce projet local !

L'incendie de Notre Dame de Paris a montré l'émotion et la générosité exceptionnelles des français pour la sauvegarde de leur patrimoine, mais cet élan remarquable et ô combien justifié, ne doit pas nous faire oublier que partout, dans nos campagnes limousines, loin des feux de l'actualité, tout un petit patrimoine menace sérieusement de disparaître à tout jamais.

L'Eglise de l'Assomption de la Très Sainte Vierge constitue un des joyaux du patrimoine de la commune de Chéniers.

Un programme va être lancé pour les travaux les plus urgents à savoir la réouverture du porche du clocher.

Le coût du projet dans son ensemble est estimé à 377 015 € HT, ce qui représente un investissement important pour la municipalité en dépit des différentes subventions sollicitées auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de la Région Nouvelle Aquitaine. L'appel aux dons lancé avec la Fondation du Patrimoine doit permettre une forte mobilisation publique. Plus que jamais nous avons besoin de vous.

D'avance merci pour votre générosité.

Gilles GAUDON
Maire de Chéniers

Commune de CHENIERS

Informations pratiques

Quels sont les avantages du mécénat d'entreprise ?

Le mécénat culturel permet à votre entreprise de :

- Soutenir une action en résonance avec l'affection des français pour le patrimoine de nos régions en s'engageant aux côtés de la Fondation du Patrimoine, première organisation privée reconnue d'utilité publique dédiée au patrimoine de proximité.
- Renforcer une relation de partenariat et de confiance avec les Collectivités territoriales et contribuer, à leurs côtés, au développement de l'économie locale et à l'animation des territoires.
- Fédérer votre entreprise autour d'un projet commun. Une occasion de mobiliser et d'impliquer les collaborateurs de votre entreprise autour de la valorisation d'éléments du patrimoine qu'ils affectionnent.
- Communiquer autrement. Le partenariat avec la Fondation du Patrimoine est l'occasion pour votre entreprise de valoriser votre image, communiquer sur vos actions et vos métiers.
- Engager l'entreprise dans une démarche RSE (responsabilité sociale des entreprises). La préservation du patrimoine de proximité est l'expression d'une solidarité entre les générations. Elle est aussi une contribution essentielle au développement durable à la transmission des savoir-faire et des techniques traditionnelles de construction.
- Bénéficier d'avantages fiscaux. Les dons faits à la Fondation du Patrimoine sont déductibles de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % des montants versés dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT. L'éventuel excédent peut faire l'objet d'un report au titre des cinq exercices suivants. Exemple : votre entreprise fait un don de 1000 € à la Fondation du Patrimoine pour soutenir un projet de restauration, grâce à la déduction d'impôt, votre don ne vous coûte que 400 €.

Comment faire un don ?

Par virement : [www.fondation-patrimoine.org/.....](http://www.fondation-patrimoine.org/)

Par chèque : le libeller « Fondation du Patrimoine – Commune de Chéniers » et l'envoyer au 80 Avenue Baudin 87000 Limoges.

La Fondation du Patrimoine fera parvenir à chaque donateur un reçu fiscal

Fondation du Patrimoine